



## Notice explicative du projet N°8.29

### **Création d'une série de documentaires sonores sur la renaturation de l'Espace Naturel Sensible de Condé- sur-Iton**

#### **Conseil général de l'Eure – Service Environnement**

Fiche-dispositif N°8 : « Valorisation du patrimoine naturel rural par de l'éducation à l'environnement »

**Comité de Programmation du 4 Novembre 2013**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

De par la loi, le Conseil général de l'Eure est la collectivité compétente en matière de restauration et de gestion des ENS (Espaces Naturels Sensibles) dont l'objet est :

- d'identifier les sites ayant un patrimoine de biodiversité (faune, flore,..) d'intérêt majeur,
- de participer à la restauration et à la gestion écologique de leurs milieux naturels,
- de mener des actions de sensibilisation et de pédagogie.

A ce titre, le Département est intervenu depuis 2001 sur une quinzaine de sites jugés prioritaires, dont 3 sur le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton : Gouville, Tillières sur Avre et de Condé sur Iton. Ce dernier se situe sur un ancien étang où le Département de l'Eure s'est engagé dès 2008 dans un projet de renaturation et de valorisation pédagogique de la rivière Iton portant sur une superficie de 12 ha et représentant un linéaire de 1 170 m de cours d'eau. Après avoir réalisé un inventaire patrimonial du site et des études techniques préalables d'aménagement, des travaux importants vont être engagés par le Conseil général de l'Eure : restauration de la continuité écologique ; ouverture du milieu et reconquête de la zone humide attenante ; remodelage du cours de l'Iton ; mise en valeur pédagogique du site. Les travaux sont financés pour partie par l'Europe (fonds FEDER).

Anciennement occupé par les forges de la commune puis par une retenue d'eau à vocation socio-récréative (pêche, promenade, loisirs liés à l'eau). Très fréquenté par les habitants de la vallée de l'Iton, il a permis de maintenir une activité de commerce et de camping sur la commune de Condé-sur-Iton où la fréquentation a fortement chuté du fait du comblement de l'étang (=absence d'entretien) et de sa mise hors d'eau. Le site est alors laissé à l'abandon avant d'être repérée pour son potentiel écologique. Mais pour bon nombre d'habitants, le site s'est fortement modifié passant d'un étang de loisir attractif à une friche jugée peu attrayante.

Ainsi, le projet de « renaturation » porté par le Conseil général de l'Eure, tant dans la durée des travaux (1 an) que dans la modification profonde du paysage qu'il va générer, nécessite que soit prise en compte l'acceptabilité sociale locale.

C'est cette histoire que le Conseil général de l'Eure souhaite mettre en évidence, afin d'en garder la mémoire d'une part, et de la questionner d'autre part. Il s'agit essentiellement d'échanger avec les habitants sur le fondement du projet et d'engager alors un dialogue territorial autour de l'intérêt de ces travaux de renaturation.

Il prendra la forme d'une série de documentaires sonores. Il devrait ainsi permettre d'accompagner le changement de perception sociale et culturelle par les habitants et les usagers du site.

### ➤ **Objectifs du projet :**

- Engager un dialogue territorial autour des travaux de renaturation avec les habitants de Condé/Iton, voire plus largement de la vallée de l'Iton afin d'accompagner le changement de perception sociale et culturelle du site,
- Contribuer à la création d'un document d'informations et de pédagogie sur l'intérêt des travaux de « renaturation » dans une perspective de restauration et de préservation de la biodiversité, utilisable dans les réseaux d'information d'envergure nationale.

### ➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Les habitants en tant que témoin de l'histoire du site (800 potentiellement) et les usagers principaux du site (10 000 potentiellement).

Les auditeurs locaux (600 000 potentiellement) par l'écoute de la série de documentaires sonores diffusée sur le site internet du Département de l'Eure, les radios associatives haut-normandes et éventuellement sur les sites internet et radios d'envergure plus nationale.

### ➤ **Contenu :**

Il s'agira, par un travail d'enquêtes et d'entretiens radiophoniques en amont puis tout au long des travaux de renaturation, de :

- collecter la mémoire du lieu, dans ses dimensions écologiques, sociales, économiques,
- rendre compte des travaux tout en mettant en débat la notion de "renaturation",
- tracer les perspectives d'usages futurs des lieux.

Ce travail sera réalisé par une équipe de professionnels qualifiés en matière de connaissance sociétale et environnementale ainsi que de montage radiophonique.

Au final, il sera produit une dizaine d'épisodes de 5 à 10 minutes chacun. Ces épisodes seront diffusés via le site [eureenligne.fr](http://eureenligne.fr), mais aussi par le biais des radios associatives haut-normande. Il pourrait aussi l'être à partir des sites internet des radios d'envergure nationale.

### ➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Juillet à août 2013 : procédure de marché public
- Septembre 2013 : attribution du marché
- Septembre 2013 à décembre 2013 : réalisation et diffusion de 2 épisodes du documentaire
- Janvier 2014 à décembre 2014 : réalisation et diffusion de 7 épisodes du documentaire
- Janvier à février 2015 : réalisation d'1 épisode du documentaire pour rendre compte de la perception sociale à la fin des travaux

## **2. Localisation de l'opération**

### ➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

Commune de Condé-sur-Iton (27160)

### ➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

Les habitants de la commune de Condé-sur-Iton en tant que témoin de l'histoire du site, et plus largement de la Vallée de l'Iton en tant qu'usagers principaux du site.

Les Eurois, et plus largement les habitants de communauté francophone par l'écoute du documentaire sonore diffusé sur le site internet du Département de l'Eure, les radios associatives haut-normandes et éventuellement sur les sites internet et radios d'envergure plus nationale.

## II. EVALUATION DU PROJET

### ➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre d'épisodes : 10
2. Nombre de thématiques abordées : 2 (histoires et témoignages du site ; acteurs du projet)

### ➤ Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :

1. Nombre de supports de diffusion : 3 (format CD, radio, site internet)
2. Nombre d'habitants de la commune et d'usagers de la vallée informés : 800 (400 + 400) sur 1 an
3. Nombre de citoyens extra- locaux (eurois et territoire national) intéressés : 200 (100+100) sur 1 an

### ➤ Critères de notation

#### Partenariat/Concertation :

Le suivi du projet associera, outre les représentants du Département de l'Eure, ceux de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Eure, du Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton de la commune de Condé sur Iton et de la SEM Eure Aménagement Développement (mandataire du Département pour les travaux) à la faveur de 3 réunions (une réunion de démarrage, une en cours de projet et une dernière en fin de projet).

Par ailleurs, le média radiophonique doit permettre que chaque épisode puisse être le support d'une écoute collective, suivi d'un échange. Il pourra ainsi être mis à disposition des acteurs du territoire (Commune, Syndicat de Rivière, Pays, Ecole, Collège, Lycée, Médiathèque, Radio associative,...) pour créer des temps d'échanges.

#### Caractère pilote/Innovation :

La mémoire collective, l'usage des espaces comme la mise en œuvre d'un projet de restauration (notamment de renaturation) sont très peu souvent questionnés. Or, c'est l'objet même de la création de cette série de documentaires sonores. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que le Conseil général de l'Eure s'engage dans une telle démarche. Elle pourra d'ailleurs être aisément valorisée nationalement, et faire l'objet de transfert d'expériences.

#### Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?* Le Conseil général de l'Eure

- *Comment ?* Dès l'émergence du projet, le constat du fort attachement de la commune à l'étang est très vite apparu. Les entretiens avec le maire et l'équipe municipale ont en effet fait apparaître qu'idéalement pour la commune (et l'opinion locale), le projet devait viser prioritairement l'aspect « récréatif » de l'étang. La commune avait d'ailleurs portée une étude de faisabilité en ce sens. Par ailleurs, les études de faisabilité du projet tel que porté par le Département ont mis en évidence la richesse écologique du site et la nécessité de le préserver en réalisant des travaux de renaturation. L'affrontement des 2 logiques a alors mis en évidence l'idée de créer un outil de dialogue compréhensible et partageable par le plus grand nombre.

- *A quelle échelle ?* Sans qu'il ait été fait de diagnostic particulier, les retours d'expérience d'autres projets de renaturation sur le territoire départemental ont montré que bien souvent les habitants comprennent peu les fondements qui poussent à engager des travaux conséquents dont en matière de restauration du milieu naturel et de préservation de la biodiversité.

- *Un document a-t-il été réalisé ?* Non, comme décrit précédemment le fondement du projet repose sur la perception initiale d'un manque d'informations et d'une forte réticence constatés lors des entretiens avec les représentants de la commune et plus largement de l'opinion locale sur l'intérêt de la « renaturation ».

#### Social :

C'est l'essence même du projet, qui vise à faire prendre conscience que la "nature" est aussi une construction sociale dont nous sommes tous des protagonistes. Cette prise de conscience doit ainsi favoriser la création de liens entre l'habitant et son territoire (géographique et social)

Le projet vise l'appropriation du projet par les habitants et les usagers du site, l'échange entre les générations et les points de vue. Il s'agit en effet d'entendre et capter la parole des habitants (jeunes et anciens) et des utilisateurs.

Par ailleurs, les acteurs du projet (notamment les salariés de l'entreprise attributaire des travaux de restauration dont une partie seront des personnes en insertion - clause d'insertion dans le marché relatif aux travaux) seront également sollicités pour s'exprimer.

**Ecologie/Environnement :**

Dans un contexte d'érosion massive de la biodiversité liée entre autres à la dégradation des milieux naturels et de leur fonctionnalité, l'adhésion du plus grand nombre à la nécessité de préserver le vivant est essentiel.

L'objet du documentaire est, à partir du vécu et du savoir des usagers du site, d'interpeller les habitants mais au-delà, tout citoyen, sur les motivations des maîtres d'ouvrage publics à porter des travaux de renaturation. La préservation de la biodiversité, pour qu'elle soit effective, ne peut être la prérogative de quelques-uns, mais au contraire doit être partagée par le plus grand nombre, c'est un des objets central du projet.

Enfin, le choix de la création d'un document sonore et radiophonique permet de ne pas s'engager dans une démarche plus classique telle que la création de plaquettes d'informations, fort consommatrice de papier.

**Economie :**

Le projet ne vise pas d'objectif économique en tant que tel, mais il peut néanmoins y contribuer.

En effet, il devrait permettre indirectement de favoriser l'acceptabilité et plus largement l'intérêt de l'opinion sur le développement de nouveaux projets de « renaturation » sur le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, le Département de l'Eure, voir sur le territoire national dont les principaux attributaires de travaux sont des entreprises de terrassement. Le marché relatif aux travaux de renaturation reste encore marginal, mais pourrait à terme connaître de réelles potentialités de développement économique pour les entreprises.

Enfin, la création de cette série de documentaires sonores (dont le montant du marché est non négligeable) favorisera également l'activité des entreprises et/ou associations spécialisées dans le domaine de l'information et de la communication – à priori localement.

**III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET**

Pour l'opération, le demandeur récupère-t-il la TVA ?  oui  non

Nature des dépenses	Montant en €
Prestation de service- réalisation du documentaire	19 750.00 €
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>19 750.00 €</b>

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Général	0 €
Autres (commune, PNR, EPCI...) : Agence de l'Eau Seine Normandie	4 937.50 €
Autofinancement : maître d'ouvrage public	3 950.00 €
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>8 887.50 €</b>
<b>Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de Leader 55</b>	
<b>% de financements publics</b>	<b>10 862.50 €</b>
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>19 750.00 €</b>

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0 €
Autofinancement public non co-finançable	0 €
Autres financeurs privés	0 €
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>0 €</b>

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	<b>0 €</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>19 750.00 €</b>
---------------------------------------	--------------------